

LORETTE, UN QUARTIER DURABLE

L'ancienne caserne de Lorette est un site remarquable à reconquérir, en cœur de ville, et les élus y ont vu une opportunité exceptionnelle pour une opération de renouvellement urbain, de redynamisation du quartier sud de Saint-Malo, et pour l'accueil de nouveaux habitants. Leur volonté est de réaliser un nouveau quartier d'habitat à destination des familles, de proposer des logements abordables adaptés à tous et aux différents parcours résidentiels, tout en promouvant un aménagement qui met en valeur les atouts du site : son implantation, son identité forte, son ambiance "village", son patrimoine architectural et paysager, sa proximité avec la Rance. Entre le besoin de nouveaux logements et l'envie de conserver le patrimoine malouin, le choix s'est tourné vers l'aménagement d'un écoquartier afin de construire une ville plus verte, plus désirable, qui fait la part belle aux espaces naturels.

Ce nouveau quartier sera un lieu de vie inscrit dans une logique de développement durable. Un écoquartier qui s'attachera à réduire son empreinte écologique et sa consommation énergétique, proposera des espaces publics supports de biodiversité et d'usages favorables aux modes doux.

Portée par le Ministère de la Transition écologique, la démarche ÉcoQuartier permet la réalisation d'une opération d'aménagement durable exemplaire. L'écoquartier doit proposer des logements, des activités et des services pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique. Le projet de Lorette a fait l'objet d'une signature de la Charte ÉcoQuartier le 7 avril 2017. Il était répertorié "labellisé étape 1" depuis cette date. La démarche de labellisation comporte 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : l'idée, la conception, la mise en chantier, la vie de quartier et son amélioration continue avec et pour ses usagers :

- 1. L'écoquartier en projet
- 2. L'écoquartier en chantier
- 3. L'écoquartier livré
- 4. L'écoquartier confirmé

Depuis le 15 janvier 2021, le projet malouin est labellisé étape 2 et ce jusqu'à la fin des travaux. Sa candidature à l'étape 3 (livraison de l'écoquartier) sera étudiée à ce moment.

UN LABEL, 4 DIMENSIONS



Cadre de vie et usages :

Mettre en œuvre les conditions du bien vivre ensemble

Démarche et processus :

Réaliser un projet répondant aux besoins de tous

Développement territorial :

Favoriser les modes actifs et la transition vers la ville intelligente

Environnement et climat :

Viser la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité locale